PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Direction des sécurités
Bureau sécurité publique

ARRÊTÉ

N° 90-2023-11-24-00004

portant modification de l'arrêté n°BSP-2023-03-29-001 du 29 mars 2023 portant homologation pour les compétitions, les manifestations, les essais et/ou les entraînements, les activités de loisir du circuit de karting « GO KART 90 », sis à Danjoutin (90400), 9027 rue des Nos

Le préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport et notamment ses articles R.331-21, R.331-35 à R.331-44 et A.331-21 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-4 et R.414-19 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 10 janvier 2023 nommant Madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté interministériel du 16 octobre 1996 portant agrément du règlement national des circuits de karting déposé par la Fédération Française des Sports Automobiles ;

VU l'arrêté n° 90-2023-05-31-00010 du 31 mai 2023 portant délégation de signature à Madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n° BSP-2023-03-29-001 du 29 mars 2023 portant homologation pour les compétitions, les manifestations, les essais et/ou les entraînements, les activités de loisir du circuit de karting « GO KART 90 », sis à Danjoutin (90400), 9027 rue des Nos ;

VU le dossier de demande de modification d'homologation déposé par Monsieur CICEK le 13 novembre 2023 ;

VU l'attribution par la fédération française du sport automobile (FFSA), le 13 novembre 2023 des numéros de classement du circuit karting intérieur « GO KART 90 » ;

VU l'avis favorable émis par la commission départementale de sécurité routière, section « épreuves et compétitions sportives », réunie le jeudi 23 novembre 2023 ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'article 1er de l'arrêté du 29 mars 2023 est modifié comme suit :

Le circuit de karting « GO KART 90 », exploité par monsieur Emre CICEK représentant la SAS KARTING BELFORT, situé à Danjoutin (90400), 9027 rue des Nos, est homologué en tant que circuit de karting intérieur de catégorie 2.2, accueillant des karts à moteur thermique de catégorie B2, tel qu'il est décrit dans les 2 plans de masse joints en annexe.

Les numéros de classement attribués le 13 novembre 2023, par la FFFSA sont les suivants :

Tracé	Catégorie	Sens de roulage	Numéro
A – 0304	2.2	Antihoraire	90 04 23 2313 I 22 A 0304
B - 0304	2.2	Horaire	90 04 23 2313 I 22 A 0304

Monsieur CICEK devra se conformer au règlement national des circuits de karting agréé par l'arrêté interministériel du 16 octobre 1996.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort, le directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort, le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, la directrice académique des services de l'éducation nationale, le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort, le maire de la commune de Danjoutin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée de même que, pour information, à monsieur Emre CICEK, exploitant, au président de la Fédération Française du Sport Automobile, 32 avenue de New York, 75781 Paris Cédex 16 et au directeur du SAMU du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 24 NOV. 2023

Pour le préfet, et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet,

Cécilia MOURGUES

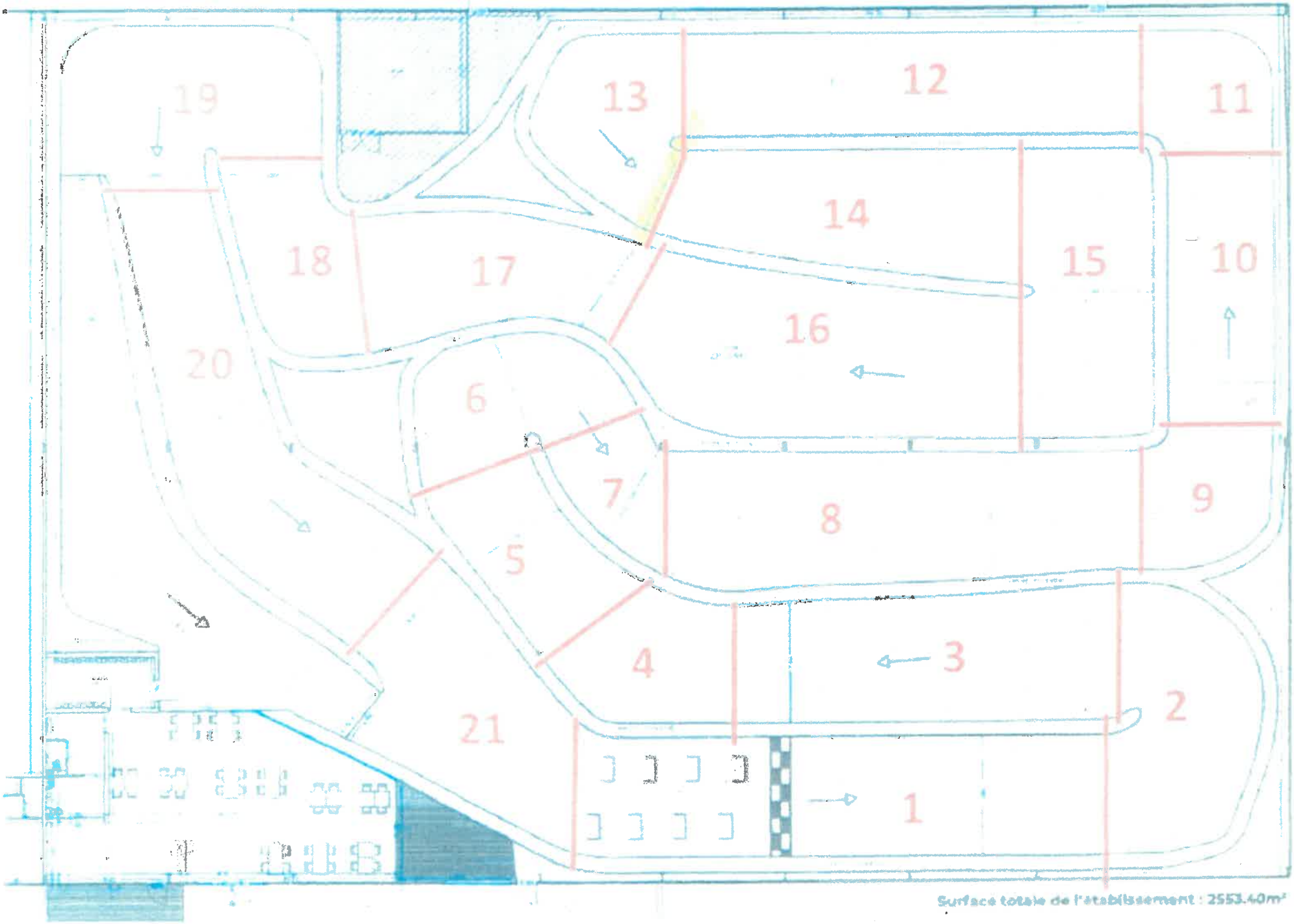

Surface totale de l'établissement : 2553.40m²

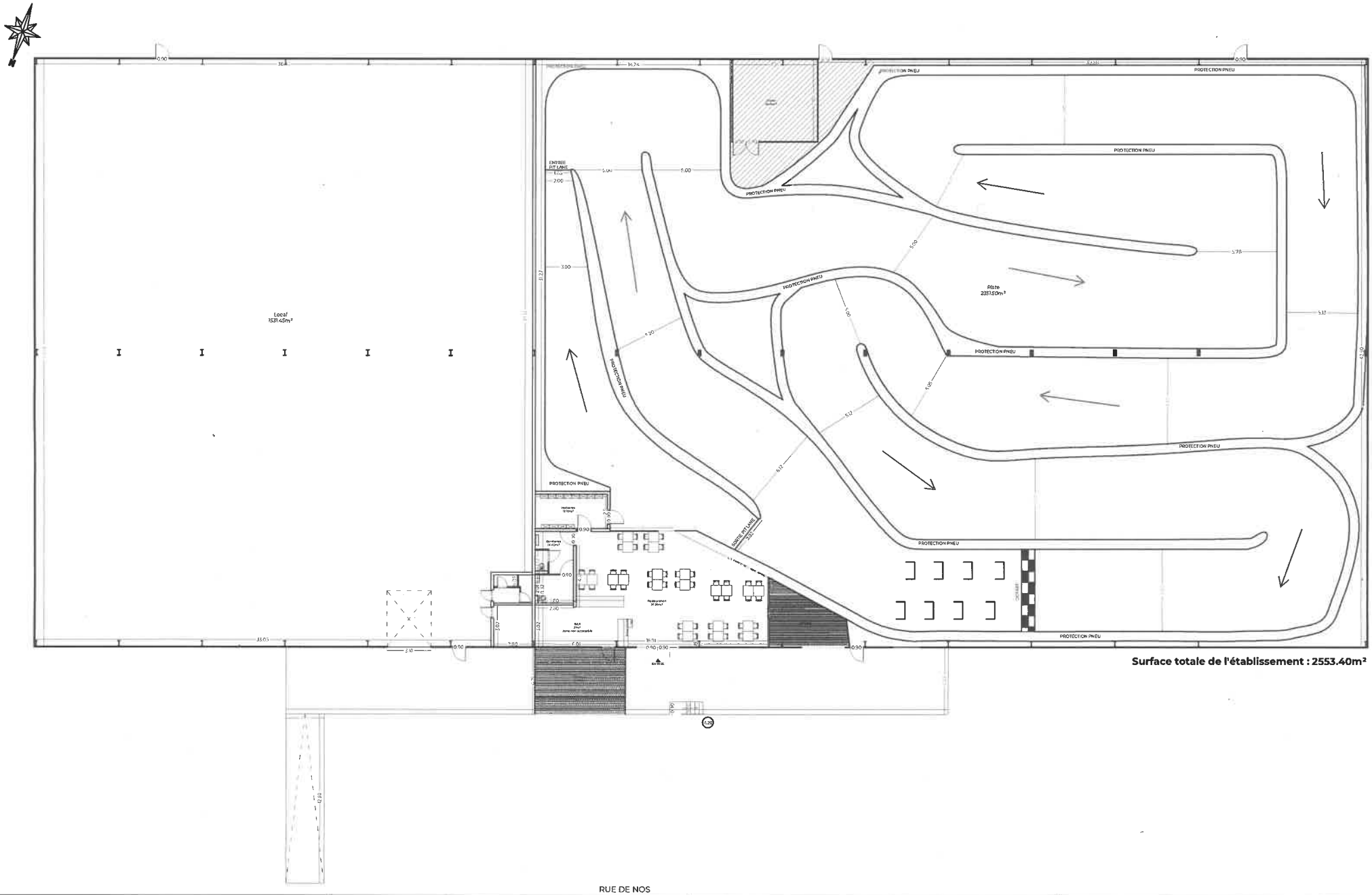

Surface totale de l'établissement : 2553.40m²

Projet : **Go Kart** LES PRES DES NOS 90400 DANJOUTIN	Indice : 1	Ref : AM	Désignation : Plan d'aménagement	MON-ERP.fr Accessibilité PMR & Sécurité Incendie
	Format : A3	Echelle : 1:250	Date : 06/12/2022	Expertise - Assistance - Conseil contact@mon-erp.fr
	Les présents plans ne peuvent en aucun cas se substituer aux plans d'exécutions des entreprises			